

## FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/7

### DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

Révision 4

Date de révision 2015-05-21

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations\* sur si-tes industriels; [SU0] Autres; [PC0] Autres (utilisation des codes UCN: voir la dernière ligne);

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Kemet International Ltd  
 Adresse Parkwood Trading Estate  
 Maidstone  
 Kent  
 ME15 9NJ  
 Web www.kemet.co.uk  
 Téléphone +44 (0)1622 755287  
 Télécopie +44 (0)1622 670915  
 Email sales@kemet.co.uk  
 Adresse e-mail de la personne compétente nroper@kemet.co.uk

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification - 1999/45/CE  
 Xi; R36/37/38  
 Symboles: Xi: Irritant.  
 Risques majeurs Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.1.2. Classification - CE 1272/2008  
 Skin Corr. 1B: H314; STOT SE 3: H335;

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence:  
 Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P264 - Se laver soigneusement après manipulation.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

## DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

Révision 4

Date de révision 2015-05-21

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Conseil de prudence: Intervention</b>	P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ . P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ /en cas de malaise. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Conseil de prudence: Stockage</b>	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef.
<b>Conseil de prudence: Élimination</b>	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans a licensed waste disposal provider

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## 67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Tetrapotassium pyrophosphate		7320-34-5	230-785-7		1 - 10%	Xi; R36	
C9-11 Alcohol ethoxylate		68439-46-3			1 - 10%	Xi; R41	
Ethanolamine	603-030-00-8	141-43-5	205-483-3		1 - 10%	Xn; R20/21/22 C; R34	
PEG 15 Cocamine		61791-14-8			1 - 10%	Xn; R22 Xi; R41 N; R51/53	

## EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Aqua		7732-18-5	231-791-2		60 - 90%		
Tetrapotassium pyrophosphate		7320-34-5	230-785-7		1 - 10%	Eye Irrit. 2: H319;	
C9-11 Alcohol ethoxylate		68439-46-3			1 - 10%	Eye Dam. 1: H318;	
Ethanolamine	603-030-00-8	141-43-5	205-483-3		1 - 10%	Acute Tox. 4: H332; Acute Tox. 4: H312; Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314;	
PEG 15 Cocamine		61791-14-8			1 - 10%	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318;	

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter un médecin. (Se) rincer abondamment la bouche.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	donnée non disponible.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une grave inflammation et peut endommager la cornée.

# DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

Révision 4

Date de révision 2015-05-21

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	donnée non disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible sur ce produit.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## Informations générales

	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit). Ôter les vêtements contaminés. Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
--	---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts. Éliminer conformément à. Utiliser en fonction des besoins : Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique sec, Mousse.
--	---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Oxides of Carbon and Nitrogen and other Toxic gases peuvent se former en cas d'incendie.
--	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

	Porter :. Appareil respiratoire autonome. Matériel de protection.
--	---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.
--	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Contacter les autorités locales si les quantités de produit déversé sont trop importantes pour être confinées.
--	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer à fond la zone concernée avec du produit détergent.
--	---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
--	---

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.
--	---

## Conditionnement approprié

	Récipients en plastique.
--	--------------------------

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites d'exposition

## DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

Révision 4

Date de révision 2015-05-21

## 8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Ethanolamine	VME ppm: 3	VME mgm3: 8
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: 49, 49 bis
	FT No: 146	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>8.2.1. Contrôles techniques appropriés</b> <b>8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b> <b>Protection des yeux / du visage</b> <b>Protection de la peau - Protection des mains</b> <b>Protection respiratoire</b> <b>Contrôles de l'exposition professionnelle</b>	
	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Tablier (en plastique ou en caoutchouc). Protection appropriée des pieds ; par exemple des bottes.
	Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité. Douche pour lavage oculaire.
	Gants résistants aux produits chimiques.
	Porter :. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire. Demi-masque respiratoire approprié avec filtre P2 (EN 143).
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.	

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	parfums/Agréable
pH	≈ 11
Point de fusion	Sans objet.
Point d'ébullition	≈ 100
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	≈ 1.02 (H2O = 1 @ 20 °C)
Coefficient de partage	Sans objet.
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau

## 9.2. Autres informations

## DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

Révision 4

Date de révision 2015-05-21

## 9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible

## Point d'ébullition

	100 °C.
--	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Le contact avec des acides forts produit une réaction exothermique.
--	---

## 10.4. Conditions à éviter

	Le contact avec des acides forts produit une réaction exothermique. Ne PAS laisser geler.
--	---

## 10.5. Matières incompatibles

	Acides.
--	---------

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

	At high temperatures dangerous decomposition products such as carbon monoxide, carbon dioxide, fumes and oxides of nitrogen may evolve.
--	---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë corrosion cutanée/irritation cutanée lésions oculaires graves/irritation oculaire sensibilisation respiratoire ou cutanée Exposition répétée ou prolongée	Aucune donnée disponible sur ce produit.
	Aucune donnée disponible sur ce produit.
	Peut provoquer une irritation de la peau.
	Peut provoquer une irritation grave de la peau et des yeux.
	Aucun effet de sensibilisation signalé.
	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une dermatite. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau et des membranes muqueuses.

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.4. Mobilité dans le sol

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

## DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

Révision 4

Date de révision 2015-05-21

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	PBT/vPvB assessment is not available as a chemical safety assessment is either not required or has not been conducted.
--	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Allocation of the correct EWC Number should be done in accordance with the european Waste Catalogue and should be carried out in agreement with an EA authorised waste disposal company.
--	--

## Informations générales

	Éliminer en tant que déchet spécial conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
--	--

## Méthodes d'élimination

	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
--	--

## Élimination du conditionnement

	Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.
--	---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.4. Groupe d'emballage

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.5. Dangers pour l'environnement

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## Informations supplémentaires

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Règlements

	RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits
--	---

## DASTY INDUSTRIAL DEGREASER

Révision 4

Date de révision 2015-05-21

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. Regulation (EC) No 1907/2006 REACH, Regulation (EC) No 1272/2008 CLP. The Health and Safety at Work Act 1974. Workplace Exposure Limits EH40.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

A chemical safety assessment has not been conducted.

**SECTION 16: Autres informations****Autres informations**

<b>Révision</b>	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 1 - Usage prévu.
<b>Texte des phrases de risques présentées en Section 3</b>	R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R22 - Nocif en cas d'ingestion. R34 - Provoque des brûlures. R36 - Irritant pour les yeux. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Texte des mentions de danger présentées en Section 3</b>	Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Acute Tox. 4: H312 - Nocif par contact cutané. Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.

**Informations supplémentaires**

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.